

Instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien

Équipement d'urgence pour le lavage des yeux et du visage

- **Autonome: OptiWash®**

Informations sur la garantie

Hughes Safety Showers Ltd garantit les produits qu'elle fabrique ou vend contre tout défaut de fabrication et de matériaux pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition ou de la date de facturation, la date la plus tardive étant retenue. Le produit doit être utilisé, entretenu et installé conformément aux instructions et procédures fournies, faute de quoi cette garantie sera nulle et non avenue. Toute altération ou modification du produit annulera également cette garantie. L'obligation de Hughes Safety Showers au titre de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement des produits défectueux. Aucune autre garantie ou recours ne sera accordé. Cette garantie ne couvre expressément pas le paiement ou le remboursement de dommages ou de dommages indirects autres que la réparation ou le remplacement du produit.

Toute réclamation au titre de cette garantie doit être faite par écrit dans les douze (12) mois suivant la date d'expédition ou la date de facturation, la date la plus tardive étant retenue. Le propriétaire doit prépayer les frais d'expédition de tous les produits retournés à Hughes Safety Showers Ltd au titre de cette garantie. S'il est déterminé que le produit est défectueux au niveau des matériaux et/ou de la fabrication, la réparation ou le remplacement sera effectué, au choix de Hughes Safety Showers, sans frais et avec les frais de retour prépayés par Hughes Safety Showers. Tout autre retour du produit au propriétaire sera à la charge de ce dernier.

Une utilisation correcte par le client est nécessaire pour garantir l'efficacité du produit, ainsi que la sécurité des personnes qui l'utilisent. L'utilisateur est seul responsable de déterminer l'adéquation de tout produit Hughes Safety Showers à l'usage auquel il est destiné. L'utilisateur assume tous les risques et responsabilités liés à l'utilisation de tout produit Hughes Safety Showers. L'utilisateur reconnaît expressément avoir reçu les instructions appropriées concernant l'utilisation du produit dans l'emballage d'origine et décline toute responsabilité pour les dommages indirects causés à des personnes ou à des biens, les dommages pour perte d'utilisation, perte de temps, perte de profits, perte de revenus, perte du produit Hughes Safety Showers lui-même et/ou autres dommages accessoires ou indirects autres que ceux couverts par la présente garantie limitée. L'utilisateur accepte la responsabilité de retirer du service tout produit usé, inutilisable, impropre à l'usage prévu ou défectueux de quelque manière que ce soit, de sorte que le produit présente un risque potentiel pour la sécurité. Hughes Safety Showers n'est pas en mesure d'assumer de telles obligations ou responsabilités au nom de l'utilisateur, car celui-ci est le seul propriétaire et contrôleur du produit.

Considérations générales

Lors de la planification de l'installation de douches de sécurité d'urgence et d'équipements de lavage des yeux/du visage, il convient de demander l'avis d'un représentant qualifié en matière de premiers secours ou d'un conseiller médical afin de déterminer l'emplacement et les procédures les plus appropriés pour les premiers secours et la décontamination.

L'installation doit être conforme à la législation locale et aux normes industrielles telles que les recommandations EN15154 et/ou ANSI Z358.1-2014. Pour plus d'informations, consultez le site www.hughes-safety.com/standards.

Emplacement et accessibilité

- Les douches de sécurité d'urgence et les équipements de lavage des yeux/du visage doivent être installés à moins de 20 mètres, ou à 10 secondes à pied, et au même niveau qu'un danger potentiel. Lorsque des acides forts ou des substances caustiques sont utilisés, les équipements doivent être immédiatement adjacents au danger et hors de portée des projections.
- Les équipements doivent être placés dans un endroit bien visible, exempt de tout obstacle et clairement visible.
- Un drainage adéquat doit être disponible dans la zone autour et sous la douche de sécurité ou le lave-yeux/lave-visage. Il convient de prendre en considération l'emplacement des équipements sensibles à l'eau ou aux produits chimiques dilués à proximité de la douche de sécurité, notamment les appareils électriques.
- Pour les équipements situés à l'intérieur, les eaux usées doivent être contenues pour être éliminées en toute sécurité ou un drainage adéquat doit être prévu. Des procédures doivent être mises en place pour nettoyer les résidus d'eau après l'utilisation de la douche de sécurité.
- Les objets non fixés ou les graviers ne doivent pas gêner le fonctionnement de la douche lorsque des pédales ou des pédales à pied sont installées.

Visibilité

- Les objets mobiles ou les graviers ne doivent pas gêner le fonctionnement de la douche lorsque celle-ci est équipée de pédales ou de repose-pieds.
- La zone doit toujours être bien éclairée et le mécanisme de commande doit rester clairement visible.

Installation et mise en service

Assemblage et montage

L'appareil doit être fixé au mur à l'aide des supports fournis. Il ne doit pas être laissé à l'extérieur où il pourrait être endommagé par le gel. Contactez Hughes pour plus d'informations sur les housses isolantes et chauffantes pour l'OptiWash, si nécessaire.

Remplissage de l'OptiWash

Placez l'appareil à l'emplacement requis conformément aux normes locales. Remplissez-le avec 38 litres (10 gallons américains) d'eau potable.

Des précautions appropriées doivent être prises pour empêcher la prolifération de bactéries potentiellement nocives dans les réservoirs des douches oculaires. Les acanthamoebas survivent à une chloration modérée et sont courantes dans l'eau du robinet. Un additif bactériostatique empêchera leur prolifération. L'eau chaude (70 °C (158 °F)) les détruira. Si vous utilisez de l'eau chaude, vous DEVEZ la laisser refroidir avant de remplir les douches oculaires.

- Videz, rincez et remplissez le lave-yeux avec de l'eau chaude potable propre une fois par semaine. Laissez refroidir avant utilisation.
- Nettoyez soigneusement le réservoir une fois par mois.
- Utilisez un additif bactériostatique approprié pour empêcher la prolifération des bactéries dans le réservoir du lave-yeux.
- Vérifiez quotidiennement le niveau d'eau du lave-yeux.

Approvisionnement en Eau

Les douches de sécurité d'urgence et les équipements de lavage des yeux/du visage doivent être alimentés par une source d'eau potable, c'est-à-dire de l'eau potable ou de qualité similaire.

Opération

Les employés travaillant dans des zones dangereuses doivent être formés à l'utilisation et à l'emplacement des douches de sécurité d'urgence ou des équipements de lavage des yeux/du visage. Les instructions relatives à tous les équipements d'urgence doivent être facilement accessibles au personnel.

Pour utiliser:

- Tirez la poignée vers le bas pour activer le lave-yeux.
- Baissez les yeux vers le jet d'eau. Maintenez les paupières ouvertes avec le pouce et l'index.
- Rincez pendant 15 minutes.
- Consultez immédiatement un médecin.

Entretien

L'entretien et la maintenance réguliers des douches de sécurité et des équipements de lavage des yeux/du visage sont essentiels pour garantir leur bon fonctionnement. Tous les services et toutes les activations hebdomadaires doivent être enregistrés afin de garantir la conservation d'un historique complet, conformément aux exigences des normes européennes et internationales.

Activation hebdomadaire

Tout l'équipement doit être inspecté visuellement et activé au moins une fois par semaine afin de s'assurer qu'il fonctionne correctement, d'éliminer toute accumulation de sédiments dans la conduite et de vérifier que l'eau s'écoule clairement.

Veuillez consulter le site www.hughes-safety.com/weekly-activation pour télécharger la liste de contrôle et la vidéo détaillant les points à vérifier afin de rester en conformité.

Entretien et nettoyage

Hughes recommande d'entretenir et de nettoyer régulièrement l'équipement.

Pour acheter des pièces de rechange, appelez-nous au (1) 866-312-1652 ou envoyez-nous un e-mail à customer.service@hughes-safety.com.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'extérieur de l'équipement d'urgence. N'utilisez pas d'abrasifs ou de solvants pour nettoyer l'appareil, car cela pourrait endommager la surface ou altérer les autocollants d'instructions.

L'eau contenue dans l'appareil doit être remplacée chaque semaine, en fonction de la qualité de l'eau potable locale, et l'appareil doit être rechargé.

L'ajout d'un conservateur d'eau aidera à prévenir la prolifération des bactéries et à prolonger la qualité de l'eau. Si un conservateur d'eau est utilisé, l'appareil doit être nettoyé et rempli tous les 120 jours.

Procédure hors service

En cas de mise hors service temporaire d'une douche de sécurité, d'un bain oculaire ou d'un lave-yeux/lave-visage, une procédure standard doit être suivie.

- Apposez un panneau sur l'appareil indiquant qu'il est « hors service ».
- Informez le responsable/superviseur concerné de la zone que l'unité est hors service.
- Interdisez ou suspendez tout travail présentant un danger important nécessitant l'utilisation de l'unité.
- Si le travail ne peut être interdit ou suspendu, une unité portable doit être fournie pour effectuer le lavage initial uniquement, après quoi il sera nécessaire de déplacer la personne vers une douche de sécurité, un bain oculaire ou un lave-yeux/visage raccordé à l'eau courante pour terminer la procédure.

Remarque : les unités portables ne peuvent pas remplacer à long terme les emplacements permanents.

Une sélection de nos douches de sécurité d'urgence est disponible à la location. Assurez-vous que votre personnel est protégé 24 heures sur 24, rendez-vous sur www.hughes-safety.com/us/rentals pour plus d'informations.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez nous contacter :
T: (1) 866-312-1652
E: customer.service@hughes-safety.com